

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Wednesday, May 1, 2024

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

DEFERRED RECORDED DIVISIONS

Concurrence in Committee Reports

No. 56 — Motion to concur in the ninth report of the Standing Committee on Canadian Heritage (extension of time, pursuant to Standing Order 97.1, to consider Bill C-316, An Act to amend the Department of Canadian Heritage Act (Court Challenges Program))

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 97.1(3).

Length of bells — 15 minutes maximum.

Private Members' Business

C-351 — Mr. Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup) — An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act (maximum security offenders) — Second reading

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 93(1).

ROUTINE PROCEEDINGS:

Tabling of Documents
Introduction of Government Bills
Statements by Ministers
Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
Presenting Reports from Committees
Introduction of Private Members' Bills
First Reading of Senate Public Bills

Motions

Presenting Petitions (15 minutes maximum)
Questions on the Order Paper

NOTICES OF MOTIONS FOR THE PRODUCTION OF PAPERS

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le mercredi 1^{er} mai 2024

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

VOTES PAR APPEL NOMINAL DIFFÉRÉS

Adoption de rapports de comités

N^o 56 — Motion portant adoption du neuvième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien (prolongation du délai, conformément à l'article 97.1 du Règlement, pour étudier le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien (Programme de contestation judiciaire))

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 97.1(3) du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 15 minutes.

Affaires émanant des députés

C-351 — M. Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup) — Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (délinquants ayant une cote de sécurité maximale) — Deuxième lecture

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 93(1) du Règlement.

AFFAIRES COURANTES :

Dépôt de documents
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
Déclarations de ministres
Présentation de rapports de délégations interparlementaires
Présentation de rapports de comités
Dépôt de projets de loi émanant des députés
Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
Motions
Présentation de pétitions (maximum de 15 minutes)
Questions inscrites au Feuilleton

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

GOVERNMENT ORDERS

Ways and Means

No. 20 — The Minister of Finance — Budgetary policy (resuming debate)

Budget debate — maximum of four days, pursuant to Standing Order 84(2).

Wednesday, May 1, 2024 — fourth and final appointed day.

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 84(7):

The Prime Minister — unlimited time and speech is subject to a 10-minute question and comment period.

All other members — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

Voting — not later than 15 minutes before the expiry of the time provided for government business, pursuant to Standing Order 84(6).

Length of bells — 30 minutes maximum (if a recorded division is requested).

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

C-277 — Mr. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford) — National Strategy on Brain Injuries Act — Second reading (first time debated)

Length of speeches, pursuant to Standing Order 95(1):

Member moving motion — 15 minutes maximum and the speech is subject to a five-minute question and comment period.

All other members — 10 minutes maximum.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — four minutes maximum.

Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.

Member's reply — one minute maximum.

Minister or parliamentary secretary's second reply — one minute maximum.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

PROJECTION FOR SUBSEQUENT DAYS

THURSDAY, MAY 2, 2024

Private Members' Business

C-379 — Mr. Hoback (Prince Albert) — Combating Motor Vehicle Theft Act — Second reading (first time debated)

FRIDAY, MAY 3, 2024

Private Members' Business

C-375 — Mr. Deltell (Louis-Saint-Laurent) — An Act to amend the Impact Assessment Act (federal-provincial agreements) — Second reading (resuming debate)

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Voies et moyens

N° 20 — La ministre des Finances — Politique budgétaire (reprise du débat)

Débat sur le budget — maximum de quatre jours, conformément à l'article 84(2) du Règlement.

Le mercredi 1^{er} mai 2024 — quatrième et dernier jour désigné.

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 84(7) du Règlement :

Le premier ministre — aucune limite et le discours peut faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Mise aux voix — au plus tard 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement, conformément à l'article 84(6) du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 30 minutes (si un vote par appel nominal est demandé).

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

C-277 — M. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford) — Loi relative à la stratégie nationale sur les lésions cérébrales — Deuxième lecture (commencement du débat)

Durée des discours, conformément à l'article 95(1) du Règlement :

Député qui propose la motion — maximum de 15 minutes et le discours peut faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

Tous les autres députés — maximum de 10 minutes.

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.

Réplique du député — maximum d'une minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d'une minute.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

PROJECTION POUR LES PROCHAINS JOURS

LE JEUDI 2 MAI 2024

Affaires émanant des députés

C-379 — M. Hoback (Prince Albert) — Loi sur la lutte contre le vol de véhicules à moteur — Deuxième lecture (commencement du débat)

LE VENDREDI 3 MAI 2024

Affaires émanant des députés

C-375 — M. Deltell (Louis-Saint-Laurent) — Loi modifiant la Loi sur l'évaluation d'impact (accords fédéro-provinciaux) — Deuxième lecture (reprise du débat)